

livre

presse

gestion et médiation



Cité des métiers, Universcience © M. A. Tondou/EPPDCSI



© CC



Médiation à la BNF, une visite d'apprentis du BTP © B. Charpenel, BNF

L'expression « chaîne du livre » recouvre l'ensemble des métiers du livre. Si les métiers qui composent cette chaîne sont des métiers à part entière, leur interdépendance est telle que l'un ne saurait exister sans l'autre. Ainsi, qu'il s'agisse des auteurs ou des différents acteurs du secteur éditorial, des imprimeurs, des distributeurs et diffuseurs, des libraires, ou encore des acteurs socio-culturels et scientifiques que sont les professionnels des bibliothèques et de la documentation, tous œuvrent pour le livre et la transmission de l'information, en version papier ou électronique, et pour un objectif commun, la culture en échange et en partage.

Bibliothèques

À la fois techniques, scientifiques, culturelles et administratives, les missions des professionnels des bibliothèques font appel à de multiples compétences, savoir-faire et connaissances pour assurer la sélection et la gestion des collections et de l'information, en garantir la conservation, la valorisation, et en permettre l'accès, la diffusion et la médiation auprès de l'ensemble des publics ou usagers.

Les personnels d'État des bibliothèques exercent leurs activités au ministère de la Culture et dans ses établissements, ou au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et dans ses établissements (universités par exemple). Au ministère de la Culture, ces personnels travaillent dans les services de l'administration centrale ou dans les services en régions (par exemple dans les directions régionales des affaires culturelles), ou encore dans des établissements publics nationaux comme la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information. Ils peuvent également être affectés dans le réseau des bibliothèques classées, qui relèvent des collectivités territoriales, pour valoriser les fonds d'État.

Ils peuvent avoir le statut de conservateur d'État des bibliothèques, de bibliothécaire, de bibliothécaire assistant spécialisé, ou encore de magasinier des bibliothèques (► p. 65).

Les agents qui relèvent de la fonction publique territoriale exercent leurs missions dans une bibliothèque municipale, dans une bibliothèque départementale de prêt (BDP) ou dans une bibliothèque de communauté de communes. Ceux qui sont employés par la Ville de Paris, collectivité territoriale à statut particulier, travaillent dans une des bibliothèques du réseau de lecture publique parisien.

Ces personnels sont des conservateurs territoriaux de bibliothèque, des bibliothécaires, des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, ou encore des adjoints territoriaux du patrimoine.

Documentation

Les professionnels de la documentation peuvent exercer leur métier soit dans le secteur public, soit dans le secteur privé. Seules les missions du secteur public seront abordées ici.

Les agents assurent la gestion et le traitement documentaires, l'analyse et la diffusion de la documentation et de l'information. Ils orientent les publics et les initient aux méthodes de recherche de l'information. Ils peuvent être amenés à concevoir des outils multimédias. Ils contribuent également à des actions pédagogiques et éducatives.

Dans la fonction publique d'État, il faut distinguer : les professeurs-documentalistes qui relèvent du ministère de l'Éducation nationale et exercent leurs missions dans les centres de documentation et d'information (CDI) des établissements d'enseignement ; les chargés d'études documentaires et les secrétaires de documentation qui exercent leurs fonctions dans les différents ministères.

Dans la fonction publique territoriale, les bibliothécaires territoriaux et les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques recrutés avec la spécialité « documentation » (► p. 65) exercent principalement leurs missions dans les services culturels des collectivités territoriales.

Édition

Le secteur de l'édition offre une large palette de métiers qui peuvent être segmentés autour des champs suivants : éditorial, technique, commercial et juridique. Ces professionnels exercent essentiellement leurs activités dans le secteur privé (imprimeries, maisons d'édition...).

Librairie

Les professionnels de ce secteur exercent des fonctions qui allient des compétences d'acheteur, de vendeur et de gestionnaire à celles de la production éditoriale. Leur rôle d'acteur culturel leur permet également de créer des passerelles entre lecteurs et textes littéraires.

Ils peuvent exercer dans les librairies indépendantes et les grandes surfaces spécialisées.

Des formations assurées par les universités et par des écoles nationales spécialisées

De nombreux emplois dans la fonction publique dans le domaine des bibliothèques et de la documentation

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES

Elles sont assurées principalement par :

- les **universités et les IUT**, qui délivrent des diplômes universitaires de technologie (DUT), des licences, des masters et des doctorats spécialisés dans le domaine de l'information-communication avec des options « métiers du livre » ;
- l'**École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)** qui assure la formation post-concours des conservateurs des bibliothèques et des bibliothécaires de l'Etat. Cette formation allie enseignements théoriques et stages. L'école propose également des cursus de niveau master en partenariat avec des universités.

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE LA DOCUMENTATION

Elles sont assurées par :

- les **universités et les IUT**, qui délivrent des diplômes universitaires de technologie (DUT), des licences, des masters et des doctorats spécialisés dans le domaine ;
- l'**Institut national des sciences et techniques de la documentation (INTD)** du CNAM qui propose les cursus suivants :
 - chef de projet en ingénierie documentaire et gestion des connaissances (niveau I – bac + 5)
 - licence professionnelle Métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine, parcours « métiers de la documentation audiovisuelle » (en formation continue uniquement).

Par ailleurs, l'accès aux métiers de professeurs-documentalistes n'est possible qu'aux titulaires d'un master 2 « Métiers de l'enseignement, spécialité professeur-documentaliste » ou « Métiers de la documentation » et d'un CAPES de documentation.

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'ÉDITION

La diversité et la transversalité des métiers du secteur de l'édition requièrent à la fois des connaissances spécialisées et générales. Il existe des brevets de techniciens supérieurs (BTS), des DUT, des licences et des masters avec des options « Édition » et « Métiers du livre ».

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE LA LIBRAIRIE

Les CAP « Employé de vente option librairie, papeterie, presse », les brevets professionnels de libraire (BP), les DUT ainsi que des licences professionnelles option « librairie et métiers du livre », peuvent constituer une solide formation pour les métiers de la librairie.

+

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)

17-21, boulevard du 11-novembre-1918
69623 Villeurbanne
Tél. : 04 72 44 43 43
www.enssib.fr

Institut national des sciences et techniques de la documentation (INTD)

2, rue Conté
75003 Paris
Tél. : 01 40 27 25 16
http://intd.cnam.fr/

Institut national de formation de la librairie (INFL)

Tour Orion
12-16, rue de Vincennes
93100 Montreuil-sous-Bois
Tél. : 01 41 72 79 79
www.infl.fr

ASFORED

21, rue Charles-Fourier
75013 Paris
Tél. : 01 45 88 39 81
www.asfored.org

+

Centre de documentation sur les métiers du livre

15, rue Buffon
75005 Paris
Tél. : 01 55 43 25 25
equipement.paris.fr/centre-de-documentation-sur-les-metiers-du-livre-cdml-2881

Syndicat national de l'édition

115, boulevard Saint-Germain
75006 Paris
Tél. : 01 44 41 40 50
www.sne.fr

Syndicat de la librairie française

Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg-Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. : 01 53 62 23 10
www.syndicat-librairie.fr

OÙ S'INFORMER

Ministère de la Culture

Direction générale des médias et des industries culturelles
Service du livre et de la lecture
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
www.culturecommunication.gouv.fr/
Thematiques/Livre-et-Lecture

Ministère de l'Éducation nationale

Direction générale des ressources humaines
Bureau des personnels des bibliothèques
72, rue Régnauld
75243 Paris Cedex 13
Tél. : 01 55 55 40 00
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
www.education.gouv.fr/pid200-cid1175/
direction-generale-des-ressources-
humaines.html

Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)

25, rue Claude-Tillier
75012 Paris
Tél. : 01 43 72 25 25
www.adbs.fr

Association des bibliothécaires de France (ABF)

31, rue de Chabrol
75010 Paris
Tél. : 01 55 33 10 30
www.abf.asso.fr

Fonction publique d'État

L'ensemble des concours des bibliothèques de la fonction publique d'État est organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les concours de conservateurs et de bibliothécaires sont communs avec ceux de la Ville de Paris.

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC + 3, ou titre ou diplôme au moins de niveau III, ou une qualification reconnue comme équivalente.

– **Conservateur des bibliothèques** : les candidats admis sont nommés conservateurs stagiaires et sont rémunérés pendant leur formation à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

– **Bibliothécaire** : les candidats admis sont nommés bibliothécaires stagiaires et sont rémunérés. Ils sont affectés dans un établissement précis dès leur nomination comme bibliothécaires stagiaires. Ils suivent durant 6 mois la formation statutaire initiale de bibliothécaires dispensée par l'ENSSIB, avant de rejoindre leur établissement d'affectation.

– **Bibliothécaire assistant spécialisé** de classe supérieure : les candidats doivent être titulaires d'un diplôme ou d'un titre classé au moins au niveau III, dans le domaine du livre, des bibliothèques, de la documentation, de l'information scientifique et technique, ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

– **Chargé(e) d'études documentaires**
– **Professeurs-documentalistes**

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC, ou titre ou diplôme au moins de niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente.

– **Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale** ; une formation post-recrutement est prévue pendant l'année de stage (20 jours).

– **Secrétaire de documentation**

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BREVET DES COLLÈGES, ou diplôme de niveau V

– **Magasinier principal** de 2^e classe des bibliothèques.

RECRUTEMENT DIRECT SANS CONCOURS

– **Magasinier** des bibliothèques de 2^e classe. Ce recrutement s'effectue sur dossier.

La Bibliothèque nationale de France (BnF) de même que les universités organisent leur propre recrutement pour ce corps.

Fonction publique territoriale

L'organisation du concours des conservateurs de bibliothèques relève du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ; pour les autres cadres d'emplois, cette responsabilité appartient aux centres départementaux de gestion (CDG).

Les concours d'accès aux cadres d'emplois de bibliothécaires et d'assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques comportent, entre autres, une option « documentation ».

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC + 3, ou titre ou diplôme au moins de niveau III, ou une qualification reconnue comme équivalente.

– **Conservateur territorial de bibliothèques** : les candidats déclarés aptes par le jury du concours sont nommés élèves pour la période de formation initiale d'application d'une durée de 18 mois, mise en œuvre par l'Institut national des études territoriales (INET).

– **Bibliothécaire territorial**, spécialité « bibliothèque » ou « documentation ».

– **Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques** principal de 2^e classe, spécialités « bibliothèque » ou « documentation »
Les candidats au concours externe sur titres avec épreuves doivent être titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, correspondant à une des spécialités du concours.

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC, ou titre ou diplôme au moins de niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente.

– **Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques**, spécialité « bibliothèque » ou « documentation ».

+ CONSEIL

Quand le recrutement par voie de concours est subordonné à la possession d'un titre de formation ou d'un diplôme spécifique portant sur une spécialité précise, une saisine de la commission nationale d'équivalence de diplôme du CNFPT est recommandée ; en se connectant sur le site du CNFPT (www.cnfpt.fr), le candidat a la possibilité de télécharger directement le dossier de demande d'équivalence.

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BREVET DES COLLÈGES, ou diplôme de niveau V
– **Adjoints territoriaux du patrimoine** de 1^{er} classe.

RECRUTEMENT DIRECT SANS CONCOURS

– **Adjoints territoriaux du patrimoine** de 2^e classe. Les annonces de recrutement sont publiées sur le site de la Fédération nationale de centres de gestion (FNCDG) : www.fncdg.com

Pour les fonctionnaires territoriaux, il existe également, après le recrutement, un dispositif de formations obligatoires qui comprend des formations d'intégration et des formations de professionnalisation. Le CNFPT, chargé de leur organisation et de leur mise en œuvre, atteste de l'intitulé, de la durée et du type de formation suivie.

Ville de Paris

La Ville de Paris est une collectivité territoriale de statut particulier. Elle organise des concours pour l'accès aux métiers de la filière des bibliothèques ou de la documentation, sauf ceux des conservateurs des bibliothèques et bibliothécaires.

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC + 3, ou titre ou diplôme au moins de niveau III, ou une qualification reconnue comme équivalente.

– **Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées** classe supérieure, spécialité « bibliothèques » : les candidats doivent être titulaires d'un diplôme ou d'un titre classé au moins au niveau III, dans le domaine du livre, des bibliothèques, de la documentation, de l'information scientifique et technique, ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC, ou titre ou diplôme au moins de niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente.

– **Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées** classe normale, spécialité « bibliothèques » ou « gestion du patrimoine culturel » (documentation et supports d'information).

RECRUTEMENT DIRECT SANS CONCOURS

– **Magasinier des bibliothèques** : le recrutement se fait sur dossier après publication d'un avis de recrutement dans le Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Paris.

OÙ S'INFORMER

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR)
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid25521/metiers-des-bibliotheques.html
Sont disponibles sur ce site des fiches sur les métiers des bibliothèques et toutes les informations sur les concours de l'État.

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
80, rue de Reuilly
CS 41232
75578 Paris Cedex 12
Tél. : 01 55 27 44 00
www.cnfpt.fr
www.cnfpt.fr/evoluer/concours-examens-professionnels-organises-cnfpt-national?gl=NjliOGJkMzI
Le CNFPT étant organisé par délégations régionales et centres de gestion, les renseignements peuvent être pris auprès de ces établissements.
www.fncdg.com

Mairie de Paris

– Bureau du recrutement et des concours
2, rue Lobau
75004 Paris
Tél. : 01 42 76 44 42
– Direction des affaires culturelles
Bureau des bibliothèques et de la lecture
55, rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris
Tél. : 01 42 76 85 97
www.paris.fr/emploi
www.paris.fr/recrutement

Des métiers variés et en mutation

De la conception à la diffusion, les métiers de la presse sont nombreux et différent selon les médias. Ainsi, au métier de **journaliste** s'ajoutent des métiers spécifiques comme les **dessinateurs** et les **illustrateurs**, les **correcteurs**, les **secrétaires de rédaction**, les **graphistes**, les **photographes de presse**, les **documentalistes**, les **iconographes**...

Les journalistes travaillent aussi bien pour la presse écrite, la radio ou la télévision que pour les médias numériques. Ils ne sont désormais plus cantonnés à la seule rédaction d'articles de presse. Ils doivent développer d'autres compétences comme la capacité d'utiliser du matériel de prise de vue et les outils numériques de la rédaction.

Le statut de journaliste

En France, la qualité de journaliste ne dépend pas d'un diplôme ou d'un examen professionnel, mais de l'exercice régulier de l'activité de journaliste dans un organe de presse (entreprise de presse, publication de presse, agence de presse). Les journalistes exercent leur profession en tant que **salariés**. Ils peuvent être engagés à titre permanent ou à titre occasionnel (pigiste).

Même si l'exercice de ce métier ne nécessite pas de diplôme spécifique, les formations proposées par les écoles de journalisme ou les écoles d'art sont appréciées et permettent aux jeunes diplômés de se distinguer dans **un univers très concurrentiel**. Elles constituent un gage de professionnalisme pour les médias qui recrutent.

les formations et les diplômes

Plusieurs cursus de l'enseignement supérieur proposent d'acquérir des compétences transversales sur l'ensemble de la chaîne de l'information. Les formations spécifiques sont nombreuses et ne sont pas dispensées par des écoles relevant directement du ministère de la Culture. Il s'agit pour la plupart d'**établissements universitaires** ou d'**écoles supérieures privées**.

Les écoles de journalisme peuvent également former au métier de **reporter-photographe**. Le reporter-photographe a la qualité de journaliste et est salarié des entreprises de presse. Une excellente maîtrise des sujets est nécessaire pour choisir un bon angle de prise de vue, référencer correctement ses photographies, et surtout traiter de sujets susceptibles d'intéresser les médias.

Pour ce qui concerne la **chaîne de distribution de la presse**, qu'il s'agisse des métiers des messageries de presse, des vendeurs-colporteurs ou des correspondants locaux de presse, les formations ne relèvent pas, en général, de l'enseignement supérieur.

+ CONSEIL

Attention, un même établissement peut dispenser une formation reconnue par la profession et d'autres formations au journalisme qui ne bénéficient pas de cette reconnaissance.

OÙ S'INFORMER

Conférence nationale des métiers du journalisme : www.cnmj.fr/basedocumentaire/ecoles-journalisme-reconnues

Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes : www.cpnej.free.fr

Observatoire des métiers de la presse et des médias : metiers-presse.org

Des informations sur le secteur de la presse : www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Presse

14 formations reconnues par la profession

La reconnaissance de ces formations par la profession garantit leur qualité et leur adaptation aux besoins des médias. Le socle de connaissances, les moyens techniques mis à disposition des élèves et les périodes de stages incluses sont déterminants. La commission nationale paritaire de l'emploi des journalistes (CPNEJ) examine depuis 1976 les demandes de reconnaissance des formations principalement en fonction des contenus pédagogiques (contenus obligatoires, formation minimale de trois semestres, stages obligatoires de trois à quatre mois, un dispositif d'accompagnement pour l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés, des frais de scolarité raisonnables...). À leur prise de fonction, les diplômés de ces formations bénéficient d'une plus courte période en tant que journaliste stagiaire : un an au lieu de deux.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (CELSA)

Le sigle CELSA correspond au nom abandonné en 1985 de Centre d'études littéraires et scientifiques appliquées. Le CELSA est un établissement public universitaire qui délivre un master option Journalisme préparant aux métiers de journaliste de presse écrite, audiovisuelle et numérique.

– **Conditions d'admission**. La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 30.

– **Cursus et diplôme**. Le cursus se déroule sur 2 ans soit 4 semestres. La scolarité fait alterner cours théoriques et enseignements professionnels avec trois périodes de stage (7 mois minimum). En deuxième année, il existe un parcours en apprentissage.

Le diplôme du CELSA est délivré aux étudiants ayant obtenu le master professionnel Information et communication, spécialité Journalisme. Ce diplôme est enregistré au niveau I

dans le Répertoire national des certifications professionnelles.

Le CELSA propose également un cursus de formation continue qui conduit à ce master professionnel.

CELSA

77, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 46 43 76 76
www.celsa.fr

CENTRE DE FORMATION DES JOURNALISTES DE PARIS (CFJ)

Le CFJ est une association à but non lucratif.

– **Conditions d'admission**. La formation est accessible sur concours à bac + 3. Limite d'âge : 26 ans. Nombre d'admis chaque année : 45.

– **Cursus et diplôme**. Le cursus se déroule en deux ans. Une formation diplômante en apprentissage est possible.

Le diplôme du CFJ est reconnu au niveau bac + 5. Il est enregistré de niveau I dans le Répertoire national des certifications professionnelles.

CFJ

210, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 Paris
Tél. : 01 44 09 42 02
www.cfjparis.com

CENTRE UNIVERSITAIRE D'ENSEIGNEMENT DU JOURNALISME DE STRASBOURG (CUEJ) UNIVERSITE DE STRASBOURG

Le CUEJ est un établissement universitaire public.

– **Conditions d'admission**. La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 55.

– **Cursus et diplôme**. Le CUEJ délivre, à l'issue de deux années d'études, un diplôme national de journalisme, qui relève du domaine des sciences politiques et sociales. Il propose également, en coopération avec l'université de Fribourg en Allemagne, un **parcours franco-allemand** délivrant un double diplôme, sous l'égide de l'Université franco-allemande.

Le CUEJ propose également les enseignements du master journalisme en deux ans par la voie de l'apprentissage.

CUEJ

11, rue du Maréchal-Juin
CS 10068 – 67043 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 68 85 80 84
<https://cuej.unistra.fr>

ÉCOLE DE JOURNALISME DE CANNES (EJC) – (IUT NICE CÔTE D'AZUR)

L'EDC est un établissement universitaire public.
– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours après le baccalauréat. Nombre d'admis chaque année : 28.
– **Cursus et diplôme.** L'EDC délivre un diplôme universitaire de technologie (DUT) en Information-Communication, spécialité Journalism. L'enseignement comprend, outre les enseignements traditionnels et les stages, 6 semaines professionnelles en première année et 7 semaines en deuxième année.

IUT Nice Côte d'Azur

Département Information
Communication – Journalism
4, avenue Stephan-Liegeard – 06400 Cannes
Tél. : 04 97 06 61 20
www.iut.unice.fr/formations/departement/id/1_information-communication-option-journalisme

ÉCOLE DE JOURNALISME DE GRENOBLE (EJGD)

L'EJGD est un établissement universitaire public.
– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 30.
– **Cursus et diplôme.** L'EJGD délivre un double diplôme : le master de journalisme de l'université Grenoble Alpes et le diplôme de Sciences Po Grenoble. Le cursus se déroule sur 2 ans. Il comporte des cours académiques, des enseignements professionnels et des stages.

EJGD

Institut de la communication et des médias
11, avenue du 8-mai-1945
BP 337 – 38434 Échirolles
Tél. : 04 56 52 87 30
www.ejdg.fr

ÉCOLE DE JOURNALISME ET DE COMMUNICATION D'AIX-MARSEILLE (EJCAM)

L'EJCAM est une composante d'Aix-Marseille Université.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 20.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule en 2 ans. Le diplôme délivré est un master.

EJCAM

21, rue Virgile-Marron – 13005 Marseille
Tél. : 04 91 24 32 00
<https://ejcam.univ-amu.fr/>

ÉCOLE DE JOURNALISME DE SCIENCES PO

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur sélection à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 44.

– **Cursus et diplôme.** L'école propose un master journalisme, un master journalisme et affaires internationales, et un double diplôme en journalisme entre Sciences Po et Columbia University (New York). Les cursus se déroulent en 2 ans et intègrent 20 semaines de stages en rédaction (10 semaines la première année et 10 semaines

la seconde année). Les cours sont dispensés en français et en anglais. Une formation en apprentissage est possible pour le master journalisme.

École de journalisme de Sciences Po

117, boulevard Saint-Germain – 75006 Paris
www.journalisme.sciences-po.fr

ÉCOLE DE JOURNALISME DE TOULOUSE (EJT)

L'EJT est un établissement associatif d'enseignement supérieur.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 2, ou à bac avec une expérience professionnelle de 2 ans minimum. Nombre d'admis chaque année : 34.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 26 mois (20 mois d'école et 6 mois de stage). Le diplôme délivré est un diplôme d'école enregistré au niveau II du RNCP. L'EJT propose depuis la rentrée 2016, en parallèle de la formation initiale, une formation par apprentissage.

EJT

31, rue de la Fonderie – 31000 Toulouse
Tél. : 05 62 26 54 19
www.ejt.fr

ÉCOLE PUBLIQUE DE JOURNALISME DE TOURS (EPJT)

Les formations de l'EPJT sont dispensées au sein de l'université François Rabelais et de l'IUT de Tours.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours aux bacheliers, ainsi qu'aux étudiants à bac + 1 et bac + 2. Nombre d'admis par promotion : 25.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 2 ans. Un stage de 2 mois en presse quotidienne régionale est obligatoire en première année. Le diplôme délivré est un DUT. L'école délivre également une licence professionnelle reconnue par la CPNEJ (diplôme bac+3). Elle est accessible aux diplômés d'un bac+2 en journalisme et aux titulaires de la carte de presse délivrée par la CCIJP. Les promotions comptent 35 étudiants en moyenne.

EPJT

IUT de Tours
29, rue du Pont-Volant – 37082 Tours Cedex 2
Tél. : 02 47 36 75 72
www.epjt.fr

INSTITUT DE JOURNALISME BORDEAUX AQUITAINE (IJBA)

L'IJBA est un établissement supérieur public.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3 ou par validation des acquis de l'expérience. Nombre d'admis par promotion : 36.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 2 ans. Le diplôme délivré est un master professionnel de journalisme. La deuxième année du master de journalisme est ouverte à l'apprentissage.

IJBA

1, rue Jacques-Ellul – 33080 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 12 20 20
www.ijba.u-bordeaux-montaigne.fr

INSTITUT PRATIQUE DU JOURNALISME DE L'UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE (IPJ)

Grand établissement

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis par promotion : 48.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur 2 ans. Le diplôme délivré est un master de journalisme. Cette formation est aussi accessible par apprentissage. Par ailleurs, des échanges sont possibles en cours de cursus avec les autres établissements de la ComUE Paris Sciences et Lettres.

IPJ

24, rue Saint-Georges – 75320 Paris Cedex 09
Tél. : 01 72 74 80 40
www.ipj.eu

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME DE LILLE (ESJ LILLE)

L'ESJ Lille est un établissement sous statut associatif (loi 1901), créé en 1924.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis par promotion : 60.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus, qui peut se faire en apprentissage, se déroule sur 2 ans avec plusieurs périodes de stages. La formation est pratique et professionnelle, basée sur la mise en situation des élèves. À l'issue de leur scolarité, les étudiants obtiennent un double diplôme : le diplôme de journaliste de l'ESJ Lille, reconnu par l'État au niveau bac+5, et un master 2 de l'Institut d'études politiques de Lille.

ESJ Lille

50, rue Gauthier-de-Châtillon
59046 Lille Cedex
Tél. : 03 20 30 44 00
www.esj-lille.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) DE LANNION

UNIVERSITÉ DE RENNES 1

L'IUT de Lannion est un établissement universitaire public.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible après le baccalauréat sur dossier et entretien. Nombre d'admis par promotion : 28.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 2 ans dont 12 semaines de stage. Il conduit à un diplôme universitaire de technologie (DUT) de Journalism.

IUT de Lannion

Département Information et Communication – Option journalisme
BP 150 – 22302 Lannion Cedex
Tél. : 02 96 48 57 81
www.iut-lannion.fr

INSTITUT FRANÇAIS DE PRESSE (IFP)

L'IFP est le département d'Information et de Communication de l'université Panthéon-Assas (Paris).

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis par promotion : 24.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 2 ans. Le diplôme délivré est un master en journalisme.

IFP

Université Panthéon-Assas
83 bis, rue Notre-Dame-des-Champs
75006 Paris
Tél. : 01 44 41 57 98
<http://ifp.u-paris2.fr/>

AUTRES FORMATIONS AU JOURNALISME

D'autres formations existent, dispensées par des établissements privés ou publics, des universités, des instituts universitaires de technologie, etc.

Les métiers de l'administration et de la gestion culturelles

De profondes évolutions ont marqué le champ culturel ces dernières années. Elles sont dues notamment à l'accroissement et à la diversification des institutions culturelles et de leurs activités et à la complexité croissante des composantes économiques, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre des projets culturels. Leur gestion nécessite donc des compétences et des savoir-faire nouveaux, inséparables d'une bonne appréhension des enjeux artistiques et du développement culturel.

Les métiers de l'administration et de la gestion culturelles peuvent s'exercer au sein des structures les plus diverses : orchestres, théâtres, festivals, musées, bibliothèques, médiathèques, établissements d'enseignement artistique, services culturels, associations...

Des formations principalement assurées par les universités. Il existe aujourd'hui de nombreuses filières universitaires de formation à finalité professionnelle dans le domaine artistique et culturel, relatives à ces métiers : administration, gestion, expertise, développement culturel, marché de l'art... Ces formations s'inscrivent dans le cadre de licences générales et de licences professionnelles (conception et mise en œuvre de projets culturels, développement social et culturel...) et sont également très nombreuses dans le cadre des masters : direction de projets culturels, gestion des entreprises culturelles, développement culturel et tourisme, management culturel en Europe... Il est donc conseillé de s'informer directement auprès de chaque université sur les formations et les diplômes qu'elle propose.

Les métiers de la médiation

Le médiateur culturel joue un rôle essentiel dans les politiques culturelles des collectivités territoriales (communes, intercommunalités, départements, régions) et de l'État. Interface entre le public, la culture et le patrimoine, il organise des événements et des rencontres avec le public en mettant en place des expositions, des animations, des ateliers pédagogiques... Sa mission est de faciliter, pour tous les publics, la compréhension et l'accès à la culture. Dans la fonction publique territoriale, les médiateurs culturels peuvent appartenir aux filières « animation », « culturelle », « bibliothèques » ou « patrimoine ». Ils sont généralement recrutés sur des postes de catégorie B (cadre d'emplois d'animateurs territoriaux ou d'assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques) et plus rarement sur des postes de catégorie C (cadres d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ou des adjoints territoriaux du patrimoine).

Le guide-conférencier, en tant que médiateur du patrimoine, sensibilise le public à l'histoire d'une ville, d'un territoire, aux évolutions du paysage... Il doit être capable d'animer, en français ou dans une langue étrangère, des visites, des conférences ou des ateliers pour un public très varié, jeunes, scolaires, habitants ou touristes. La profession de guide-conférencier est, depuis le 31 mars 2012, la seule profession habilitée à assurer les visites commentées dans les musées et monuments historiques. La carte professionnelle de guide-conférencier est délivrée aux titulaires de la licence

professionnelle de guide-conférencier, ou bien aux titulaires d'un diplôme national de master qui ont validé au cours de leur formation les unités d'enseignement « compétences des guides-conférenciers », « mise en situation et pratique professionnelle » et « langue vivante étrangère » (voir le décret n° 2011-930 du 1^{er} août 2011 et l'arrêté du 9 novembre 2011).

Les formations. En dix ans, les propositions de formation en médiation se sont multipliées et un grand nombre d'universités et d'écoles propose des cursus spécialisés de 2 à 5 ans après le bac. Selon les champs disciplinaires, selon les structures dans lesquelles le médiateur travaille ou encore selon le statut de son employeur (public/privé), les compétences requises et mobilisées peuvent être très différentes. Avant de choisir une formation dans le domaine de la médiation, il faut s'interroger sur les missions que l'on souhaite exercer et le milieu professionnel au sein duquel on désire évoluer. De manière générale, la pratique artistique occupe une place réduite au sein des enseignements dispensés. En revanche, dans la mesure où la médiation peut recouvrir des situations professionnelles très différentes, il est essentiel de privilégier les formations qui, aux côtés des enseignants universitaires, mobilisent des intervenants professionnels et organisent des temps de mise de situation (stages, études de cas, etc.).

La formation de l'École du Louvre

L'École du Louvre propose, en deuxième cycle, un **parcours « médiation » appliqué aux questions patrimoniales** permettant d'étudier les modalités de diffusion des collections et des monuments aux publics. Cette formation est complétée par un apprentissage des rouages institutionnels et des stratégies de marketing des musées et du patrimoine. L'enseignement est ancré tant dans la maîtrise des fondamentaux théoriques que dans une perspective appliquée grâce à un chantier-école de médiation qui permet de déployer une réflexion méthodologique sur un cas concret de projet de développement culturel.

Un **module spécifique « guide-conférencier »**, dont les apprentissages théoriques et pratiques sont répartis sur les deux années du deuxième cycle, permet, en complément des parcours histoire de l'art, muséologie et médiation, d'acquies les fondamentaux de la profession et, après sa validation, d'obtenir la **carte professionnelle de guide-conférencier**.

Par ailleurs, les partenariats que l'École du Louvre a noués avec Sciences Po Paris, l'ESSEC ou Audencia Nantes permettent de compléter les formations qu'elle dispense par des modules en management et gestion des institutions culturelles. Certains de ces partenariats aboutissent à la délivrance de doubles diplômes.

●51 École du Louvre

Palais du Louvre – Place du Carrousel

Porte Jaujard – 75001 Paris

Tél. : 01 55 35 18 00

www.ecoledulouvre.fr/vie-etudiante/orientation/mediation

www.ecoledulouvre.fr/enseignements/etre-eleve/partenariats

(► aussi p. 20)

Médiation du spectacle vivant et des arts visuels

Aucune formation à la médiation dans ces domaines ne relève directement du ministère de la Culture. Toutefois, deux réseaux professionnels peuvent contribuer à faciliter l'orientation vers ces métiers :

www.reseaurp.org/

www.mediationculturelle.net/